



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et se paient d'avance

Annances : 25 c. à lig.

Réclames : 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3

M.M. Laffite et Co, place de la

Bourse 8, sont seuls chargés,

à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS sont des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

Trois mois... 5 fr.

Six mois... 6 fr.

Un an... 10 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

A NOS LECTEURS

A partir du 1^{er} Mai, le Journal du Lot paraît régulièrement trois fois par semaine, sur double feuille.

Nous reproduisons, d'après le compte-rendu sténographique du Journal Officiel, toutes les discussions de l'Assemblée Nationale sur les questions importantes.

En outre, nous nous sommes mis en mesure de publier des Correspondances et des Dépêches télégraphiques, qui tiendront nos abonnés au courant des nouvelles les plus récentes, avant l'arrivée des autres journaux à Cahors.

Le prix du Journal du Lot n'est pas augmenté.

A. LAYTOU.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 30 avril, 2 h., 20 m. s. Chef du pouvoir exécutif aux préfets, sous-préfets, procureurs généraux de la République, généraux commandants les divisions et subdivisions militaires et à toutes les autorités civiles et militaires.

CIRCULAIRE.

Les travaux d'approche contre le fort d'Issy ont continué et le gouvernement a reçu les dépêches suivantes, qu'il s'empresse de publier :

Belair, 30 avril 1871, 3 h. matin.

Le général de Cissey, à M. le chef du pouvoir exécutif et à M. le maréchal commandant en chef à Versailles :

Le coup de main sur la ferme de Bonamy, en avant de Châtillon, a été exécuté par une compagnie du 70^e et par la compagnie du 71^e. Deux officiers insurgés ont été tués et trente insurgés tués ou blessés. On a fait 75 prisonniers, dont quatre officiers qui arriveront dans la matinée à Versailles. De notre côté, un sergent et deux hommes tués et six blessés. On ne saurait accorder trop d'éloges à ces troupes et surtout aux capitaines Dumouchel, du 70^e et Broussier du 71^e. A plus tard, les détails de l'affaire d'Issy.

Belair, le 30 avril, 6 h. 53 m. matin.

Le général de Cissey à MM. les chefs du pouvoir exécutif et le maréchal MacMahon, à Versailles.

Je reçois du général Faron la dépêche suivante :

Fleury, le 30 avril, 6 h. matin.

Opération bien réussie. Le cimetière, les tranchées, les carrières et le parc d'Issy ont été enlevés avec beaucoup d'élan par les bataillons des brigades Deroya, Paturel et Berthe, avec le concours des fusiliers marins. Nous occupons fortement les nouvelles positions très rapprochées des Saillants et de l'entrée du fort. Le parc est relié au chemin de fer par une tranchée passant en avant du cimetière. De notre côté peu de morts, une vingtaine de blessés. Les insurgés en très grand nombre se sont précipitamment retirés en laissant de nombreux morts et des

blessés, ainsi qu'une centaine de prisonniers, huit pièces d'artillerie, beaucoup de munitions et huit chevaux.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot, E. POUGNY.

Londres, 30 avril.

Le Daily télégraph dit que le gouvernement de Versailles a enfin montré qu'il possède le pouvoir et la volonté de forcer Paris à se soumettre. Appréciant le discours prononcé par M. Thiers, le même journal dit que ce discours est digne, et promet beaucoup pour l'affaire de l'ordre et l'avenir de la France. « Nous sommes heureux », ajoute-t-il, de voir les forces du gouvernement légitime envoyées en avant contre une insolente capitale résolue à résister. »

Cahors, le 2 Mai 1871

La Commune de Paris n'est pas cause de la guerre civile : l'Assemblée nationale, le Gouvernement sont responsables de ce fléau et de tous les malheurs qu'il entraîne.

L'accusation est grave, très grave. Donne-t-on des preuves? Non. L'accusation circule et se répand, elle trouble, elle irrite, elle excite les plus mauvaises passions. Cela suffit.

Il y a eu des fautes commises. Qui le conteste? Faute lorsqu'on a donné des armes à ceux qui ne devaient pas en avoir, qui ne devaient pas s'en servir contre l'ennemi; faute lorsqu'on n'a pas profité de l'occasion pour retirer ces armes de ces mains plus que suspectes; — la Commune et ses apologistes voudraient-ils chercher une justification dans ces faiblesses, dans ces erreurs?...

Du reste, le Gouvernement qu'elle attaque n'existait pas alors — peut-être ce gouvernement a-t-il eu trop de ménagements pour Paris, peut-être a-t-il agi avec trop de lenteur, d'hésitation, d'indécision et laissé à l'insurrection trop de temps pour s'organiser et se fortifier. — Est-ce la Commune qui pourra lui en faire le reproche?

Est-il donc si difficile de voir à qui appartient la responsabilité de tant de maux, du moins, si on peut ainsi parler, la responsabilité légale?

Il fallait un gouvernement, un gouvernement reconnu par le pays, par la Prusse, par l'Europe : un gouvernement capable d'inspirer confiance à l'ennemi et dont la Prusse voulût accepter les engagements. Une Assemblée a été élue par le pays votant dans des conditions de liberté inconnues jusques là; cette Assemblée a établi un Gouvernement; ce Gouvernement reconnu par le pays l'a été sans retard par l'ennemi et par toutes les puissances étrangères : il a aussitôt ouvert des négociations avec le vainqueur et signé les préliminaires d'une paix absolument nécessaire.

Il a fait des fautes? Nous l'admettons, si on veut. Mais ces fautes, fussent-elles plus nombreuses, plus graves encore ne lui enlèveraient pas son caractère légal et n'empêcheraient pas que son maintien ne soit une nécessité pour le pays. Ce Gouvernement a, dès-lors, le droit et l'impérieux devoir de réclamer de tous une obéissance nécessaire pour la sauvegarde des intérêts de tous.

Pense-t-on que l'ennemi eût voulu traiter, et qu'il maintint ses engagements si ce gouvernement eût laissé et laissait encore chaque ville se choisir un drapeau, se donner un gouvernement, organiser des forces militaires, se faire une situation indépendante et séparée? Conçoit-on une réorganisation quelconque de la France, comprend-on que ce malheureux pays pût retrouver un peu de paix au dedans et quelque considération au dehors avec la mise en pratique de ces belles théories et ces perpétuels changements?

Nous en convenons, les Communes devraient avoir plus de droits, de franchises, de libertés que ne peut leur en laisser la centralisation révolutionnaire; mais ce n'est pas dans un moment de crise violente et dans la triste situation qui nous est faite qu'on peut traiter et résoudre cette question si difficile, si compliquée, en face des ruines amoncelées par tant de révolutions. — A-t-on même l'idée d'une Commune?... Aussi, n'est-ce pas une question communale, mais une question gouvernementale, une question sociale, qui s'agit dans ce fatal conflit?

Le Gouvernement pouvait-il laisser Paris à la merci d'un comité sans mandat et sans autorité? Pouvait-il permettre que ce comité retint des armes et des munitions, occupât et fortifiât des positions redoutables; se mit en mesure de braver toute autorité et de constituer un Etat dans l'Etat? Il suffit de poser de telles questions pour les résoudre. — N'est-ce pas, cependant, ce qu'on a voulu, ce qu'on a fait à Paris?

Et la Commune elle-même, de quelles élections est-elle sortie? Quelle autorité régulièrement établie, du moins généralement reconnue dans le pays, a convoqué les comices? Qui a surveillé et contrôlé les votes? Quelle a été leur liberté, quel fut le nombre des votants?

Mais cette Commune, aussi bien européenne que parisienne, fût-elle plus régulière, pourrait-elle s'attribuer les droits du pouvoir souverain, et le pouvoir reconnu par le pays, consacré par les libres votes du pays pouvait-il, sans crime et sans forfaiture, se retirer devant une pareille autorité et en subir tous les caprices? N'avait-il pas le devoir rigoureux de prendre toutes les mesures pour que force lui restât? Il aurait pu ne pas essayer de ressaisir des armes dont on avait à redouter un si terrible usage? Il aurait pu ne pas tenter de reprendre des positions d'où on pouvait commander et foudroyer la ville? Contraint de sortir de Paris, il aurait du battre en retraite devant les attaques de l'insurrection? Mais, alors, que devenait l'Assemblée, le Gouvernément, la paix au dehors, toute espérance d'ordre au dedans?... Le pays tout entier tombait dans les convulsions d'une affreuse anarchie; l'ennemi retrouvait sa liberté d'action et, cette fois, les sympathies actives, déclarées de toute l'Europe étaient avec lui; nous devenions une proie facile pour ses armées bien organisées, bien reposées, bien refaites de leurs fatigues, maîtresses de tous leurs mouvements, en mesure d'entrer dans Paris quand bon leur semblerait et ne trouvant devant elles qu'un pays complètement désorganisé, incapable d'opposer la moindre résistance. La ruine immédiate, complète de notre malheureuse patrie était certaine, inévitable.

Et on blâme le gouvernement d'avoir voulu conjurer ces irréparables malheurs! on l'accuse d'avoir allumé la guerre civile parce qu'il n'a pas voulu laisser tomber à terre et se dissoudre à jamais ces quelques restes d'ordre et de patrie qu'il représente encore?

Mais, dit-on, l'Assemblée devait consentir à son installation dans Paris. — C'est après ce qu'on a vu, ce qu'on voit encore qu'on ose alléguer un pareil grief....

L'Assemblée devait proclamer la République : ce sont précisément ceux qui lui contestent ses droits constituants qui lui reprochent de ne pas avoir commencé par l'acte, de tous le plus constituant. — Du reste, les républicains communs sont-ils les seuls qui aient des droits? les seuls dont on doive tenir compte? Le nouveau droit divin qu'ils prétendent inaugurer est-il aussi indiscutable qu'ils veulent bien le dire? et n'est-ce pas le comble de l'absurdité de vouloir placer au-dessus de la libre discussion et des libres suffrages de la nation une forme de gouvernement qu'on prétend reposer uniquement sur la souveraineté de cette même nation?

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 avril.

Discours de M. Thiers

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. Je demande pardon à l'Assemblée et aux honorables orateurs qui descendent de cette tribune de venir interrompre une discussion fort intéressante. Je puis dire que je l'ai interrompue, en effet, messieurs, puisque ce n'est pas du même sujet que je viens vous entretenir. Vous voudrez bien m'excuser; mais j'ai cru devoir céder au vœu de nos collègues, en prenant actuellement la parole.

Je ne crois pas que le rôle de novelliste puisse convenir au Gouvernement; mais dans la situation grave où le pays se trouve, dans un moment où la France va se réunir tout entière pour composer les conseils municipaux et où elle aura l'occasion de s'entretenir des affaires publiques, il est utile, selon moi, de lui dire quelques mots sur cette situation et de les lui faire arriver par votre organe, vous qui la représentez si complètement et si légitimement. (Très-bien! très-bien!)

Notre situation est douloureuse, assurément; car le sang coule, et c'est du sang français, entièrement français. (Mouvement.) Elle est douloureuse, mais, sous un rapport, je dirai qu'elle est consolante en ce qu'elle nous fait espérer une fin prochaine de nos souffrances et des malheurs du pays; elle est conso-

lante encore, parce que dans nos rangs chacun fait son devoir; parce que chacun est digne de la mission dont il est chargé, l'armée surtout, qui est toujours la gloire de la France et de la plus solide appui de sa prospérité, de son avenir, et de ses nobles principes. (Applaudissements.)

Vous le savez, notre première tâche a dû consister en ceci : créer une armée, une armée puissante, qui, au milieu des circonstances si extraordinaires où nous étions placés, s'en ressentit le moins possible, eût la forte organisation qui est nécessaire même aux hommes les plus braves pour faire leur devoir, et qui, dans un pays où tout manquait, où il n'y avait presque pas d'établissement militaire, eût la satisfaction assurée de tous ses besoins. (Très-bien ! très-bien !)

Le gouvernement n'a pas perdu un moment; car cette armée, j'ose le dire, cette armée vous l'avez. C'est une grande et puissante armée; elle l'est non-seulement par son organisation; elle est puissante et grande par le sentiment de ses devoirs, qui est profond chez elle, aussi profond, aussi entier qu'il ait jamais été; elle l'est par le choix des nobles chefs qui la commandent.

Pour réussir dans l'œuvre qui nous était imposée, je me suis inspiré, et mes collègues se sont inspirés avec moi, du véritable esprit et de la forme du Gouvernement qui est aujourd'hui celui du pays. Nous nous sommes adressés, non pas à un parti, mais à tous; nous nous sommes adressés à tous les hommes loyaux et capables, sans nous occuper de leur origine.

Quant à moi, messieurs, je crois qu'un Gouvernement doit être confiant, non pas comme le sont les gens crédules, mais comme le sont les gens de bien, qui croient à la loyauté des autres, parce qu'ils sont loyaux eux-mêmes. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

Je crois qu'en choisissant partout, partout où il y avait capacité, honneur, et qualités militaires parfaitement reconnues, nous sommes arrivés à donner à l'armée française la plus solide composition d'état-major qu'elle ait eue depuis longtemps. Nous avons admis tous les hommes qui, dans de récents malheurs, s'étaient montrés, je puis le dire, supérieurs à la fortune, et qui ont prouvé et prouvent tous les jours que, s'ils avaient été bien dirigés, s'ils avaient été pourvus de tout ce que la nation doit donner à ses soldats quand elle les envoie au feu, au lieu de nous livrer une France malheureuse, vaincue, ils nous auraient présenté une France victorieuse. (Nouvelles approbations.)

A leur tête, je n'ai pas hésité, et mes collègues avec moi, — car mes collègues ne se séparent en rien de moi, et je ne me sépare d'eux en rien; ils sont mes égaux, ils sont mes auxiliaires, ils sont mes amis, rien ne se fait qu'avec eux et par eux; — je n'ai pas hésité, dis-je, ou plutôt nous n'avons pas hésité à appeler à la tête de ces hommes ce brave maréchal que notre temps peut appeler aussi le Chevalier sans peur et sans reproche... (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.) celui qui, au milieu de notre infortune, a pu défier les calamités, et devant lequel la malveillance même s'est arrêtée ! (Oui ! oui ! C'est vrai ! — Très-bien ! très-bien !)

L'armée réunit donc, en ce moment, messieurs, les conditions que la France doit souhaiter dans une armée française; elle fait son devoir, elle le fera, soyez en sûrs; et, grâce à elle, la loi triomphera. Oui, grâce à elle; grâce aussi à votre confiance; car, messieurs, votre confiance double les forces de tous ceux que vous employez au salut du pays. (Très-bien ! très-bien !)

Ici, je manquerais à tous mes devoirs si je venais exposer publiquement, à cette tribune, les vues des chefs qui dirigent l'armée; je commettrais une indiscretion qui serait à la fois puérile et funeste. Je vous dirai seulement que c'est après que tous les généraux, réunis autour de leur illustre chef, ont médité sur les opérations qu'il fallait entreprendre, que ces opérations ont été arrêtées. On il ne faut plus compter sur les lumières des militaires en France, ou il faut avoir confiance dans les opérations qui s'exécutent en ce moment. Elles sont le fruit des méditations les plus profondes, des plus profondes réflexions.

Quant à moi, je borne mon rôle et je mets toutes mes forces à fournir à ces illustres chefs les moyens de vaincre; c'est à eux ensuite de décider quel est l'emploi qui doit être fait de ces moyens. (Très-bien ! très-bien !)

Les opérations de l'investissement ont rempli les premiers jours des travaux de notre armée. Maintenant que l'investissement est complet, les opérations actives commencent; elles sont commencées devant le fort d'Issy. Notre artillerie, bien qu'elle se trouve en présence de la puissante artillerie dérobée par les insurgés à la défense nationale, a complètement éteint le feu de ce fort.

L'armée poursuit ses travaux d'approche, et, cette nuit, un de nos divisionnaires les plus intelligents et les plus résolus, le brave général Faron, à la tête de 400 marins fusiliers, de 300 soldats du 110^e de ligne et de quatre compagnies du 35^e, a enlevé la position très-importante des Moulineaux, avec un élan assez rapide pour que nos pertes n'aient pas été fort graves. (Bravo ! bravo ! — Applaudissements.)

Maintenant, je me croirais téméraire si je cherchais à prévoir et à préciser devant vous le temps que

dureront encore ces opérations, et dans lequel elles pourront aboutir au grand résultat que nous espérons tous, c'est-à-dire la pacification du pays.

Mais il y a une chose qui m'est et qui vous est à vous-mêmes bien pénible : c'est de savoir, c'est de penser que, quelque soient les moyens que nous employions, ces moyens seront toujours infiniment douloureux.

Si nous gênons la subsistance de Paris, si nous tirons sur Paris, si cher à la France, croyez-le, notre cœur saigne à cette seule idée; il saigne à chacun des actes de ce déplorable conflit. Mais, nous devons le déclarer devant le pays assemblé, et nous le présumons pour juge : cette guerre cruelle, en sommes-nous les auteurs? (Non ! non !) Cette guerre affreuse en êtes-vous les auteurs, vous qu'on accuse aussi bien que nous? Non; je le proclame devant l'histoire, devant le pays qui nous écoute : ce n'est pas nous qui en sommes les auteurs, à quelque degré que ce soit. Loin de là. C'est le cœur saignant que nous la faisons. Nous n'attaquons pas; et quand bien même encore nous attaquerions, nous défendrions les lois, l'ordre public, l'ordre social tout entier. (Oui ! oui ! — Applaudissements.)

Et ce n'est pas seulement à un pays, encore moins, je l'affirme, à un parti; car vous n'êtes pas un parti, vous êtes la nation; ce n'est pas seulement à un pays, c'est à la civilisation tout entière que nous rendons service quand nous faisons triompher les principes de l'ordre, qui sont en même temps ceux de la liberté la plus pure. (Très-bien ! très-bien !)

On vient tous les jours s'adresser à moi comme votre représentant temporaire, investi de votre confiance; on vient me dire : « Soyez pacifique ! soyez conciliateur ! »

Eh ! messieurs, si cela dépendait de moi, si cela ne dépendait que de quelques sacrifices qui ne fussent pas des sacrifices de principes, si ne s'agissait que de sacrifices d'orgueil personnel, il n'en est pas que je ne fisse pour mettre un terme à cette horrible guerre.

(L'orateur prononce ces derniers mots avec une émotion profonde qui l'oblige de s'interrompre. De vifs applaudissements éclatent dans l'assemblée entière.)

Mais, je vous le demande, quand ces citoyens bien intentionnés, quand ces nombreux envoyés viennent, non-seulement de Paris, mais aussi des autres grandes villes de France, et qu'ils nous parlent de liberté, que pouvons-nous faire de plus que de leur répondre : « Vous voulez la liberté; mais nous la voulons autant que vous ! Quand donc la liberté s'est-elle présentée sous une forme plus frappante qu'aujourd'hui, sous la forme d'une Assemblée librement élue, formant le Gouvernement du pays ! Dites-moi si la République elle-même s'est jamais présentée chez aucun peuple sous une forme plus réelle, plus évidente. Et c'est le jour où vous êtes arrivés, non pas à une république élémentaire, qui n'aurait pas les conditions que doit avoir le Gouvernement républicain, c'est le jour où vous êtes arrivés si près de la vraie et pure République, et je dirai même au-delà des limites que vous aviez pu rêver, c'est ce jour-là que vous venez nous dire que nous devons songer à la liberté !

« Eh oui ! nous y songeons ! La liberté ! c'est elle que nous défendons, elle seule, devant cet odieux despotisme, ce despotisme sans mandat, né du désordre de la guerre, né de tous les excès de la licence, devant ce despotisme sans frein, sans principe, sans conscience, qui ne sait ce qu'il fait, et qui fait le mal avec une ignorance désastreuse. » (Oui ! oui ! — C'est vrai ! c'est vrai !)

Voilà, messieurs, ce que je leur ai dit, et croyant en cela ne pas être infidèle à votre pensée, je leur ai dit aussi : Que voulez-vous ? le maintien de la République ? Eh bien ! elle existe, et je vous garantis une chose : quoiqu'on accuse cette Assemblée, et malgré tout ce qu'on peut essayer de vous en dire, je vous garantis que nulle part il n'y a un complot, une arrière-pensée contre l'institution actuelle. Nous avons pris les uns envers les autres un engagement. Cette Assemblée avait un pouvoir constituant, elle n'a pas songé à en user; elle a respecté ce qu'elle a trouvé. Elle a été nommée par des électeurs qui, en très-grand nombre sont des électeurs monarchiques. Et cependant a-t-elle fait un effort pour changer la forme du Gouvernement qu'elle rencontrait en arrivant ? Non ! elle a eu et elle a tous les jours la sagesse de respecter le fait qu'elle a trouvé ! Il est bon qu'on sache cela partout ; il est bon que ceux-là mêmes qui nous réduisent à l'emploi de la force le sachent aussi bien que personne. Non, non, je le répète pour montrer qu'elle est la bonne foi de cette sage et loyale Assemblée, non, il n'y a nulle part un dessein, un complot contre le fait actuel, contre le fait du Gouvernement, sous la forme qu'il revêt présentement. Vous ne songez tous qu'à une seule chose : aider le Gouvernement dans la poursuite de sa mission, de la mission que j'ai acceptée, non pas de constituer, mais de réorganiser. (C'est cela ! c'est cela !)

C'est là la tâche qu'il poursuit en ce moment ; il n'en a pas une autre, et je donne à l'insurrection le démenti le plus solennel quand elle ose prétendre que l'on conspire ici contre la République; je lui dis : Vous en avez menti ! Il n'y a contre la République qu'une conspiration, c'est celle qui est à Paris, et qui oblige à verser le sang français. (Applaudissements prolongés.)

Maintenant, on me dit qu'il faut être clément.

J'ai répété à satiété, espérant que vous ne me désavoueriez pas : Que ces armes impies tombent des mains qui les tiennent, et le châtimeur s'arrêtera sur e-champ devant un acte de paix, excepté à l'égard des criminels qui, heureusement ne sont pas très-nombreux. (Mouvements sur divers bancs à droite.)

M. Langlois. Oui, peu nombreux !

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique. Peu nombreux, certainement !... et parmi eux bien des étrangers !

M. le duc de Marmier. Oui, il y a beaucoup d'étrangers parmi ceux qui commandent les émeutiers !

M. le chef du pouvoir exécutif. Messieurs, dites-le moi, je vous en supplie, est-ce que j'ai tort ? Est-ce que vous avez regret que j'aie pu dire les criminels sont peu nombreux !...

Voix nombreuses. Non ! non !

M. Langlois. Vous êtes dans le vrai !

M. le chef du pouvoir exécutif. N'est-il pas heureux, heureux dans ce malheur, que ceux qui ont pu verser le sang de Clément Thomas et du général Lecomte soient des raretés dans notre pays, quelques raretés désolantes !... (Oui ! oui ! — Très-bien !)

Plusieurs membres. Et nos soldats ?...

M. le chef du pouvoir exécutif. Quant à nos soldats, — je suis heureux de cette interruption, qui me fournit l'occasion de le dire, — on les calomnie. Oui ! on calomnie l'armée, on calomnie perfidement, quand on dit qu'il y a beaucoup de soldats dans les rangs des insurgés.

Voix diverses. Vous n'avez pas bien compris ! On parle de ceux qui assassinent nos soldats !

M. le chef du pouvoir exécutif. Je ne puis pas suffire aux dialogues, laissez-moi continuer sans m'interrompre, je vous en supplie.

Il y a des hommes pervers, qui trouvant dans nos magasins des uniformes de soldats, les ont pris pour faire croire que le nombre des hommes qui ont manqué au devoir militaire était considérable. Nous avons la certitude, messieurs, que ce nombre est, au contraire, infiniment restreint. (Très-bien ! très-bien !) Il y a, — et c'est une vérité que je suis charmé d'établir, qu'il est important que la France connaisse, qu'il est important que l'armée apprenne... (Oui ! oui !) d'une bouche qui peut avoir au moins l'autorité d'une exacte information, — il y a une tourbe de misérables, qui vont partout où il y a du désordre et qui, trouvant quelque jour les portes de Paris ouvertes, en ont profité pour venir et accroître le nombre des pervers. Cependant, soyez-en convaincus, les ennemis auxquels nous avons affaire ne sont pas en aussi grand nombre qu'ils le disent; la seule force réelle qu'ils aient pour eux, c'est la force de ces ouvrages qui étaient destinés à défendre le pays et qui, momentanément, sont tombés dans ces mains abominables; mais ils n'ont pas d'autre force, et quand celle-là leur sera enlevée, vous les verrez réduits à la lâcheté du crime. (Très-bien ! très-bien !)

Maintenant, messieurs, j'ai besoin tous les jours de m'interroger moi-même, et vous avez certainement senti ce besoin comme moi. Quand je suis obligé de donner des ordres, des ordres qui... j'ai peine à trouver les expressions convenables à la circonstance, — des ordres non pas cruels, — je ne serais pas digne de vous si ce mot pouvait être un moment appliqué aux actes auxquels je préside, mais les ordres qu'on donne à la guerre, même quand ils sont dirigés contre l'étranger, doivent faire frémir le cœur de l'honnête homme... (C'est vrai ! — Très-bien !) — quand je suis obligé de donner des ordres de cette nature, j'ai besoin de me demander si j'ai raison, si j'ai le droit de mon côté. (Murmures sur quelques bancs à droite.) Je ne doute pas de ce droit, mais il y a des moments où ma conscience, tourmentée, déchirée, se demande si le droit est de notre côté. (Nouveaux murmures sur les mêmes bancs.)

Mais, messieurs, laissez-moi parler !... Si quelque part, je le dis bien franchement, si quelque part, dans le sein de cette Assemblée, je puis trouver une portion de mes collègues assez malveillante à mon égard pour ne pas me laisser achever l'expression de ma pensée, qu'on le dise; je ne veux être au poste où je suis que par la confiance de mes collègues, par leur confiance entière et pas autrement. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Si, dans une partie quelconque de cette Assemblée, il se trouve des hommes qui, plus que moi, aient la confiance du pays qu'ils s'expliquent !

M. Léon Malleville. Oui ! s'ils croient avoir la confiance du pays, qu'ils s'expliquent !

M. le chef du pouvoir exécutif. Si je suis assez heureux pour en trouver ici qui aient la confiance du pays, personne ne leur transmettra le pouvoir plus volontiers que moi. Oui ! qu'ils méritent cette confiance, qu'ils la justifient, et je serais bien heureux de trouver un successeur. (Très-bien ! très-bien ! — Nouveaux applaudissements.)

M. Paris. Notre confiance ne vous a jamais manqué !

M. le chef du pouvoir exécutif. Eh bien, alors, si la confiance ne me manque pas, que le silence me soit accordé pour que je puisse exposer complètement ma pensée; et quand j'exprime mes doutes, qui doivent être les vôtres... (Oui ! oui ! laissez-moi vous en indiquer la cause et vous don-

ner la réponse à ces questions que je m'adresse quelquefois. (Parlez ! parlez !)

Eh quoi ! vous croyez que c'est sans effroi et sans souffrance que je préside, en vertu du titre que vous m'avez donné, à une guerre civile ? Je vous le dis, c'est avec une parfaite résolution que je m'acquiesce de la mission que vous m'avez confiée : mais c'est, en même temps, avec une douleur aussi vive que ma résolution est énergique. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissement nombreux.)

Eh bien, voici mon examen de conscience, et je souhaite qu'il soit celui de tout le monde. Oui, je me le demande très-souvent : y a-t-il eu un jour, un seul, où le droit ait été plus clairement, plus évidemment de notre côté, et où le contraire du droit ait été de l'autre côté ? Si l'on m'avait laissé achever, on aurait compris que c'était l'évidence saisissante du droit que je cherche à établir, ici, devant le pays, qui va s'assembler, et devant les pervers qui nous obligent à faire retentir le canon à vos oreilles, le canon qui, à tout instant, nous apprend que c'est le sang français qui coule.

Je me suis dit : Nous avons devant nous, qui ? Quelques gens coupables et criminels qui, profitant des émotions d'une grande cité, se sont emparés d'elle sans avoir obtenu son vote. (Très-bien ! très-bien ! — C'est cela !) Ils ont eu recours au vote, il y a quelques jours : combien ont ils eu d'électeurs ? Ils n'en ont pas eu le vingtième. Ils sont restés dans leur isolement. Il est bon qu'ils le sachent. Il est bon que l'Europe le sache comme nous : ils sont isolés, ils n'ont personne derrière eux. (Assentiment sur un grand nombre de bancs. — Rumeurs sur quelques autres.)

Et vous, qui avez-vous ? Vous avez la nation tout entière ! (Oui ! oui ! — très-bien ! — Bravo !) Elle vous a envoyés ici ; et, en vous y envoyant, elle a envoyé, je dirai, son image. Il y a une foule de questions sur lesquelles vous êtes d'avis différents : mais n'est-il pas vrai que, sur les grands principes que nous défendons aujourd'hui, vous êtes tous du même avis ? (Oui ! oui !) Vous avez longuement discuté sur la loi municipale; et, le jour où il a fallu voter, n'avez-vous pas, malgré vos dissentiments, donné une majorité immense à cette loi ? N'avez-vous pas prouvé que, sur les principes essentiels, vous étiez tous d'accord, tous unis dans la même pensée, tous prêts même à faire des sacrifices d'opinion, pour arriver à revêtir vos actes de la sanction d'une majorité presque unanime. Cependant, sur cette loi, il y avait des dissentiments incontestablement; moi-même, sur certains points, je l'avouerai, j'étais moins libéral que cette Assemblée, dont on suspecte le libéralisme. Je le dis tous les jours à vos accusateurs : Cette Assemblée est une des plus libérales que j'aie jamais vues ; et, pour moi, je le déclare très-franchement, elle est plus libérale que moi, car je n'aurais pas fait la loi qu'elle a votée. (Rires et applaudissements.)

Il y a donc en présence, d'un côté, à Paris, quelques dictateurs odieux, qui se sont emparés d'une multitude égarée, qui la tyrannisent, qui la conduisent malgré elle au feu, et, d'un autre côté, siégeant dans cette enceinte, la représentation tout entière du pays.

Nous avions, il y a quelques mois, à Tours, à Bordeaux, un gouvernement composé de trois personnes. Dieu me garde d'accuser les individus : quand on a porté le poids des événements, on ne songe guère à accuser qui que ce soit. (Très-bien ! très-bien !) Nous avions, dis-je, à Tours, à Bordeaux, un gouvernement composé de trois membres, n'ayant jamais reçu la sanction du vœu du pays, et qui donnait pour raison de son existence la nécessité. Je reconnais que la nécessité est quelquefois un grand titre ; mais, enfin, c'est un titre présumé ; quant au vœu du pays, c'est tout autre chose.

Pour former cette assemblée, le pays a été convoqué ; il a voté plus librement qu'il ne l'avait fait depuis cinquante ans ; il vous a appelés tous ici. Une fois réunis, pour premier acte, vous avez composé un gouvernement provisoire.

Vous le savez : y a-t-il eu une élection plus libre que celle que vous avez faite ce jour-là ? (Non ! non !)

Y a-t-il eu, parmi les hommes que vous avez appelés au pouvoir, des solliciteurs de portefeuilles ? (Non ! non !)

Quant à moi, je puis rendre justice à mes collègues : c'est la prière à la bouche que je les ai décidés prière fondée sur les dangers du pays. (Très-bien ! très-bien !)

Eh bien, messieurs, une assemblée librement élue, élisant librement le pouvoir, je le demande : s'il y a un droit au monde, ce droit n'est-il pas ici ? Eh quoi ! la France choisissant elle-même ses représentants, ses représentants choisissant à leur tour le pouvoir qui régit ses affaires, ce ne serait pas le droit ? Ou donc alors serait le droit en ce monde ? Oui, messieurs, le droit il est en vous ; il est en nous, dans la mesure où il est en vous ; il est en nous, dans la mesure de votre confiance ; il est là ; et vis-à-vis de nous, il n'y a que l'usurpation, l'usurpation la plus odieuse. (Très-bien ! très-bien !)

Ce que nous voulons, nous ne le cachons pas ; nous pouvons le déclarer hautement. Si, sur certaines questions réservées, nous différons d'opinion, tous, nous pouvons sur ces questions réservées dire ce que nous pensons, ici, tout le monde peut

avouer sa foi, car cette foi est avouable; les divisions d'opinion sont avouées, parce que ce sont des opinions honnêtes; cependant, tous, vous en faites le sacrifice, je ne dis pas à tout jamais, mais aujourd'hui, pour rendre le Gouvernement possible et facile. (Très-bien ! très-bien !)

Vous ne demandez qu'une chose : réorganiser uniquement le pays, ce que nous pouvons tous faire en parfait accord. Nous pouvons, je le répète, nous présenter la tête levée, dire ce que nous voulons; tandis que ceux contre lesquels nous avons la douleur d'employer la force, ceux-là, quand on les interroge, sont dans l'impossibilité de dire ce qu'ils veulent; ils le cachent, parce qu'ils ne peuvent pas l'avouer. Ils parlent vaguement, tous les jours, de franchises municipales... Qu'entendent-ils par des franchises municipales?... Oh ! j'ai sondé, j'ai forcé à s'expliquer ceux qui parlaient de ces franchises municipales; je leur ait dit : Que voulez-vous?... Que chaque cité fasse ses affaires?... Eh bien, on vient de donner au pays une loi qui, sous ce rapport, a le plus concédé de libertés municipales; aucune, jamais aucune encore n'avait autant concédé. (C'est vrai ! c'est vrai !) Et que voulez-vous ? Que la Commune soit souveraine ? Oh ! je le sais bien. On nous demande non-seulement que chaque ville nomme des représentants, — ce qui est tout simple, — mais que chaque ville soit une république.

Si c'étaient des républiques pouvant s'entendre entre elles ! à la bonne heure. Mais on veut que chaque commune ait son armée, son général, de manière que vous auriez dans le pays trente-sept mille républiques, ayant chacune leur armée régulière. Or, qu'est-ce que c'est que cela ? C'est le plus absurde, c'est le plus insolent démenti lancé, savez-vous à quelle autorité ? à celle de la Révolution française ! (Vives marques d'approbation.) C'est la dissolution de l'unité nationale (Nouvelle approbation), de cette unité, messieurs, qui est toute notre destinée, de cette unité qui a commencé il y a dix siècles, qui s'est continuée sans cesse, et que la Révolution française n'a pas inventé, mais qu'elle a complétée. (Très-bien ! très-bien !)

Notre œuvre, à tous, messieurs, c'est de concilier cette unité avec la vraie liberté, la liberté bien entendue. Oui, la liberté, mais l'unité aussi, car il n'y aurait plus de France sans l'unité. Quant à moi, ce que je repousse comme une prétention plus insolente encore, c'est que cette armée française, votre honneur, votre gloire, votre sûreté, cette armée française, on ne voudrait pas la recevoir dans cette capitale, qui s'est toujours glorifiée de la féter lorsqu'elle revenait victorieuse dans ses murs. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.)

Eh bien, messieurs, je le répète, pour que cela soit entendu de tous, il n'y a pas ici de conspiration contre la forme de gouvernement que vous avez trouvée, que vous maintenez, sans vous engager pour l'avenir. (Très-bien !)

Il n'y a pas de conspiration, je le répète; il n'y a pas d'autre conspiration que celle qui est à Paris, dans les rangs de l'insurrection.

Quand à ceux qui déposent les armes, ils auront la vie sauve; quant à ces ouvriers qu'on égare, et contre lesquels on emploie le stimulant de la misère pour en faire les soldats de la sédition, vous qui représentez une nation généreuse, vous pourriez, en attendant, que, par le retour du travail, ils aient trouvé du pain, leur donner temporairement un secours. (Marques d'assentiment.)

Et puis, la souveraineté du pays, — je ne dis pas la vôtre, mais celle du pays qui est en vous, — cette souveraineté sera reconnue; l'armée française, qui a le droit de parcourir avec fierté toutes les parties du territoire, ira partout où vos ordres voudront quelle soit, à Paris, comme ailleurs. (Très-bien ! très-bien !)

On nous demande la paix : la voilà ! (Très-bien ! très-bien !)

Et si l'on n'a pas le bon sens de comprendre que la France, c'est-à-dire vous, messieurs, n'en peut pas accorder une autre, j'espère que notre fermeté à tous, notre constance dans le péril, et l'héroïsme de l'armée, feront enfin rentrer le bon sens dans l'esprit de ceux qui ont le malheur de lui faire une telle injure. (Vives et nombreuses marques d'approbation. — Applaudissements prolongés.)

M. Audren de Kerdel. Je ne veux pas m'imposer à l'Assemblée. (Parlez ! parlez ! — L'ordre du jour ! l'ordre du jour !)

Je comprends l'émotion de l'Assemblée, je la partage.

Lorsque nous entendions les nouvelles tout à la fois douloureuses et satisfaisantes, suivant l'expression de l'illustre chef du pouvoir exécutif, qu'il nous donnait au commencement de son discours, il me semble que les applaudissements ne lui étaient pas ménagés et je lui garantis qu'ils venaient du cœur. (Où ouï ! — Très-bien !)

Ces applaudissements ne s'adressaient pas simplement à nos soldats valeureux qui combattent pour le pays, pour la société, mais ils s'adressaient aussi à l'homme qui a tout fait pour réorganiser l'armée, et qui avait plus que tout autre le droit de venir apporter ici le bulletin de nos succès; je voudrais pouvoir dire de notre victoire qui, du reste, ne se fera pas attendre.

Voilà, dans la sincérité de mon âme, à moi, et, j'ose dire, dans la pensée intime de mes collègues

la signification des bravos qui ont salué les premières paroles de l'honorable M. Thiers : d'abord applaudissements à l'armée et ensuite applaudissements à celui qui a tant fait pour elle, et qui, par là, a tant fait pour la société. (Très-bien ! très-bien !)

Maintenant, messieurs, celui qui éprouverait à l'égard de M. Thiers, ce qu'il a appelé, dans un moment de vivacité, — qu'il me permette de lui dire, — ce qu'il a appelé de la malveillance, celui-là, en présence des services déjà rendus et des services qui le seront encore, celui-là, à quelque rang qu'il appartienne, serait coupable. (Marques d'approbation.)

Ah ! l'on peut quelquefois ne pas être d'accord avec M. Thiers; quelque éminent que soit son esprit, on peut croire qu'il se trompe, on peut le croire dans la liberté de sa conscience, dans l'humilité de son intelligence; mais être malveillant ! mais accuser !... Ce n'est pas pour moi seul que je répudie cette attitude, je la répudie pour l'Assemblée tout entière. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.)

M. le chef du pouvoir exécutif. Je vous demande pardon.

M. Audren de Kerdel. Je le sais, vous retirez le mot; vous qui exprimez si bien vos idées, vous avez été moins heureusement servi que de coutume par l'expression.

M. le chef du pouvoir exécutif. Je le reconnais.

M. Audren de Kerdel. J'en étais sûr.

Il y a en cependant à côté de ce qui était le contraire de la malveillance, il y a eu à côté du sentiment bienveillant et patriotique — il faut le dire par ce que c'est la vérité — il y a eu quelques murmures. Si restait sur ces murmures, auxquels je n'ai pris aucune part et sur lesquels je suis par conséquent d'autant plus à l'aise pour m'expliquer, s'il restait un doute sur leur signification, s'il restait un nuage, si léger qu'il fût, ce serait un malheur; car, il est un mot un peu trivial : « Les bons comptes font les bons amis », eh bien, disons avec moins de vulgarité : les explications franches font les bonnes relations entre le pouvoir qui délibère et le pouvoir exécutif.

Donc, messieurs, laissez-moi dire ce que j'ai compris dans ces quelques murmures qui ont accueilli, sans malveillance aucune, certaines paroles de l'honorable M. Thiers. (Mouvements divers.)

M. Thiers a dit : — hélas ! il aurait voulu y croire ! — que le nombre des pervers était petit. Alors, on s'est récrié; M. Thiers, ne comprenant peut-être pas bien le sens des réclamations, a parlé de l'assassinat des généraux, on lui a répondu : Il n'y a pas de pervers que ceux qui assassinent les généraux; sont pervers aussi ceux qui tirent sur nos soldats. (Très-bien ! — C'est cela !)

Si ces pervers étaient si peu nombreux, ces soldats si valeureux, si bien commandés, ces soldats qui ne manquent de rien, ni de munitions, ni d'artillerie, ni de quoi que ce soit, ces soldats ne seraient pas arrêtés si longtemps devant Paris.

Il y a eu d'autres murmures, c'est quand M. Thiers a dit que les insurgés étaient isolés.

Certes, l'immense majorité de la province est indignée de l'insurrection, et, à Paris même, la majorité assurément en est révoltée, mais il y a cependant quelques échos... (Rumeurs et réclamations sur plusieurs bancs.)

J'entends des réclamations. Je n'ai pas la prétention d'exprimer la pensée de tous; mais j'exprime assurément celle d'un grand nombre de mes collègues. (Parlez ! parlez ! — Assez ! assez !)

Où, la sagesse domine dans nos provinces; oui, les bons patriotes y sont en immense majorité; mais je dis, et M. le garde des sceaux la démontré hier, pièces en main, qu'il y a en province des échos faibles, des échos criminels, de mauvaises passions à l'état expectant. (Nouvelles rumeurs.) C'est à ce point de vue que dans une certaine mesure, mais rien que dans une certaine mesure, j'ai pu dire que les insurgés de Paris n'étaient pas aussi isolés que l'avait dit M. Thiers. (Interruption prolongée.)

Maintenant, messieurs, un point plus délicat, et j'ai bientôt fini.

M. Thiers, rendant hommage à vos intentions et à votre politique, a dit, et vraiment cette vérité éclate, pour ainsi dire, d'elle-même, que vous ne comptiez pas contre la République.

Non, messieurs, vous ne compterez jamais contre aucun autre Gouvernement, mais vous ne compterez pas non plus contre la volonté du pays.

Il ne faut pas croire que Paris soit le gardien de la forme gouvernementale, et que nous ayons besoin de dire à Paris : Nous ne voulons pas vous enlever ce que vous possédez. (Assez ! assez ! — Non ! non ! Parlez ! parlez !)

M. Baragnon. Parlez un peu de la volonté nationale !

M. Langlois, au pied de la tribune dans le couloir de gauche. Oui, c'est le moment de dire ce que l'on pense sur ce sujet.

Voix diverses. Vous n'avez pas la parole ! N'interrompez pas !

M. Langlois continuant avec animation. Je vous dis que le moment est venu; oui, il est venu aujourd'hui ou jamais... Notre drapeau, vous allez le voir. (Nouvelles réclamations et cris : N'interrompez pas ! A votre place ! à votre place !) Nous allons le planter dans l'Assemblée. (N'interrompez pas ! — Vous n'avez pas la parole !) Nous avons un mandat, c'est d'implanter ici la souveraineté du peuple à toujours, et la souveraineté du peuple, c'est la République ! (Nouveaux cris : N'interrompez pas ! A

votre place ! — Bruits confus.)

M. Audren de Kerdel. On a prononcé les mots de souveraineté nationale ! Personne ne la respecte plus que moi, la souveraineté nationale, et c'est parce que je la respecte, je veux le dire en terminant c'est parce que je respecte le suffrage universel, que je ne voudrais pas qu'on répât trop souvent que nous sommes ici pour organiser et non pas pour constituer. Oui, c'est vrai, il faut organiser d'abord, je le reconnais. On commence un édifice par la base, et cela a été une grande faute dans notre pays que de commencer trop souvent par poser des constitutions, des principes absolus d'un vague indéfini. Ces principes contenaient on ne savait trop quoi, et quand venait le moment d'en déduire des lois, il se trouvait qu'ils portaient dans leurs flancs tout autre chose que ce que l'on croyait y avoir mis.

Par conséquent, il faut organiser d'abord, affermir la société et l'Etat, et dire au pays, quand les bases seront bien assises : Soyez tranquille, nous savons quel pouvoir vous nous avez donné, et l'édifice, un jour — que je ne fixe pas — un jour qui est peut-être éloigné, car nous ne savons pas ce que peuvent durer les malheurs de la patrie, car ce n'est pas nous qui voudrions être pour elle une pierre d'achoppement; mais un jour, soyez-en sûr, l'édifice sera complet. (Applaudissements sur quelques bancs à droite. — Mouvements prolongés en sens divers.)

Séance du 28 avril.

Après un débat assez vif, l'Assemblée nationale, fixée à jeudi prochain les interpellations que M. Luro demande à adresser sur les retards mis à la réintégration des magistrats révoqués par la délégation de Tours et de Bordeaux.

M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi portant ouverture d'un crédit pour le paiement de l'entretien des troupes allemandes.

La prolongation des événements de Paris m'oblige à vous faire cette deuxième demande.

Puisque je suis à la tribune, permettez-moi de répondre en quelques mots à quelques allusions qui ont été faites par M. de Bismark dans un discours qu'il a tenu à Berlin. (Mouvements d'attention.)

Je tiens à dire à l'Assemblée que les engagements qui avaient été pris par nous avec M. de Fabrice, qui représente la Prusse, ont été sincèrement, régulièrement tenus, et que lorsque M. le comte de Bismark dit que les termes dans lesquels nous devions payer n'ont pas été observés, c'est qu'il n'a pas été renseigné d'une manière exacte sur les faits qui se sont passés en France.

Il avait été convenu entre M. de Fabrice et le ministre des finances que, contrairement à la convention, le premier paiement des sommes à verser pour l'entretien des troupes allemandes aurait lieu le 20 avril et le second le 15 mai. Par suite de nouveaux ordres venus de Berlin, cette convention n'a pas été ratifiée et j'ai dû au nom du Gouvernement, payer, immédiatement, les sommes qui étaient dues pour l'entretien des troupes allemandes. Ces paiements ont été régulièrement faits, et celui qui doit avoir lieu le 1^{er} mai, en avance de quinze jours, suivant les termes du 11 mars 1871, sera fait avec la même régularité et suivant les engagements qui ont été pris dernièrement. (Très-bien ! très-bien !)

Ainsi, l'Assemblée peut être assurée que toutes ces conventions sont observées par nous religieusement et scrupuleusement, quelque rigoureuses et quelque dures qu'elles soient. On ne peut nous reprocher à aucun titre d'avoir manqué à nos engagements, nous les tenons, je le répète, avec toute la sincérité et toute la loyauté qui ont toujours distingué le gouvernement français. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements.)

Séance du 29 avril

La séance est consacré à des rapports de pétitions.

M. Daron, rapporteur. — Les sieurs Linebon, Tourière, comte de Parthenay, Langlois et de Villefort, dénoncent à l'indignation de l'Assemblée, pour qu'elle la stigmatise elle-même, en la mettant à l'index dans toute la France, un corps de troupes entier qui, à en croire les pétitionnaires, aurait proféré partout des cris qui, en les supposant vrais, seraient en effet tellement odieux sous l'uniforme français que le premier sentiment de votre commission a été celui de l'incrédulité.

Cette croyance, messieurs, et par suite la réserve qu'elle lui commande, et que l'Assemblée comprendra, elle l'a puisée d'ailleurs dans cette double circonstance : que l'affirmation émane de pétitionnaires quasi anonymes, se bornant à donner leurs noms par leurs signatures, sans indiquer le lieu qu'ils habitent, ni même celui d'où ils adressent leur pétition, et aussi dans l'exagération qui lui a semblé ressortir du mot « partout » isolé de toute citation d'un seul endroit de ce « partout » quand d'ailleurs nulle part non plus la presse ne paraît s'être émue ni emparée d'un fait pourtant si anormal et si monstrueux.

Ces considérations, messieurs, ont décidé votre commission à vous proposer l'ordre du jour pur et simple.

M. le marquis de Valfons. Je demande la parole.

M. le président. Vous avez la parole.

M. le marquis de Valfons. Messieurs, j'ai eu l'hon-

neur de commander un bataillon de mobilisés Gard, et j'affirme que le fait signalé par la pétition qui vient d'être rapportée est non-seulement impossible sous le costume français, comme l'a dit l'honorable rapporteur, mais qu'il est entièrement faux. (Très-bien !)

Les signataires de la pétition n'ont même pas donné leur adresse, et la commission ignore d'où vient cette pétition qui n'est pas non plus datée.

Les signataires disent que partout les mobilisés du Gard ont fait entendre un cri ridicule que je ne veux même pas répéter ici. J'y étais, messieurs, j'ai suivi mes hommes partout, et je puis affirmer que, sous mes ordres, sous ceux des braves colonels de Chassant et Claris, les soldats ont toujours montré un excellent esprit au milieu des fatigues et des intempéries des dernières campagnes. (Très-bien !)

Cette pétition dont les signataires paraissent se cacher...

M. Pagès Duport. Ce sont des complices de la Commune.

M. le marquis de Valfons... pourrait à bon droit soulever mon indignation : je préfère la couvrir du mépris qu'elle mérite. (Marques d'assentiment.)

Le cri que mes soldats ont toujours poussé, c'est celui de : Vive la France ! Il y en a encore un qui retentit au fond de leurs cœurs, c'est le cri de l'ordre, car ils savent, ainsi que tous les honnêtes gens de mon département, que l'ordre assure le travail et le travail le pain de chaque jour. (Très-bien ! très-bien !)

La commission, par égard pour le droit de pétition a cru devoir vous proposer l'ordre du jour pur et simple. Je viens vous demander la question préalable. (Très-bien ! très-bien ! — Appuyé.)

M. le rapporteur. Messieurs, en présence du témoignage si autorisé que vous venez d'entendre, votre rapporteur est personnellement heureux, et il ne doute pas que la commission tout entière ne partage ce sentiment, de l'appréciation qu'elle avait faite a priori de cette pétition. Aussi, pour ma part, et je crois pouvoir parler également au nom de la commission, je ne vois nulle difficulté à substituer la question préalable à l'ordre du jour pur et simple. (Très-bien ! très-bien !)

M. le président. Je consulte l'Assemblée.

(La question préalable, mise aux voix, est adoptée.)

M. Monnet, rapporteur, Messieurs, par la pétition n° 463, des habitants des communes de Bléneau, de Champairais et de Rogny (Yonne), demandent que tous les efforts soient faits pour arriver au plus vite à une entente qui fasse cesser la guerre civile, et réunisse tous les citoyens de la France sous le gouvernement de la République.

En exprimant des sentiments de concorde et d'humanité qui sont dans tous les cœurs, les signataires de cette pétition ont confondu et semblent vouloir faire marcher de front ce qui est le droit, la loi, la France, avec ce qui n'est que la révolte armée, puisqu'ils s'adressent à la même heure à l'Assemblée nationale et à la commune de Paris.

Votre deuxième commission vous propose la question préalable. (Très-bien ! — Appuyé !)

M. Lepère, (de sa place). Je demande la parole.

Quelques voix. A la tribune ! à la tribune !

M. Lepère, (à la tribune). Je n'avais qu'un mot à dire et je croyais pouvoir le dire de ma place.

Je veux simplement protester contre les conclusions de la commission, demandant que vous adoptiez la question préalable.

On a qualifié tout à l'heure ce mode de solution en disant : Il n'y en a pas dans une assemblée délibérante de plus dédaigneux ; c'est le mot dont se servait tout à l'heure un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

Eh bien, s'il peut se rencontrer quelques erreurs de rédaction dans la pétition qui vous a été soumise...

Un membre. C'est une erreur de fond !

M. Lepère... cette adresse émane, je le sais, d'hommes qui sont animés du plus sincère patriotisme (Interruptions) ; elle émane de la population du département de l'Yonne qui a tout particulièrement donné des preuves de ce patriotisme au moment de la guerre. C'est d'un coin du département où, protégés déjà par la nature même du sol, les habitants ont multiplié les défenses contre l'ennemi et se sont, par leur attitude énergique, maintenus contre l'invasion jusqu'au jour où l'armistice est venu livrer notre département à l'étranger ; c'est de cette patriote contrée qu'est sorti cet appel à la conciliation, et, dans cet appel, c'est au fond, non à la forme qu'il faut vous attacher ; ce qu'il faut y voir, c'est cette pensée de conciliation...

M. Pagès Duport. Il n'y a pas de conciliation possible avec les gens de Paris. Il y a là une insulte à l'Assemblée.

M. Lepère. Il n'y a pas d'insulte à l'Assemblée. (Si ! si !) Personne ne peut me prêter l'intention d'insulter une Assemblée dont j'ai l'honneur de faire partie.

Plusieurs membres. Ce n'est pas de vous que vient l'insulte ; c'est de la pétition.

M. Pagès Duport. Nous sommes le droit ; ils sont la violence et l'iniquité !

M. Lepère. Je suis convaincu qu'il n'y a personne dans cette Assemblée, et je croisais faire injure à mes collègues si je pensais autrement, qui ne se sente au fond du cœur les angoisses et les déchirements dont M. le chef du pouvoir exécutif, il y a deux jours, apportait à cette tribune une si émouvante expression. (Approbation sur quelques bancs.)

Et c'est quand vous êtes animés de ce sentiment que vous voudriez par la question préalable donner une sorte de démenti à ce qui est au fond de nos cœurs ? Vous ne le pouvez pas (Interruptions.) La conciliation, croyez le bien, ce sera, tôt ou tard, la solution de la déplorable crise que nous traversons. (Bruit.)

J'apporte, à cet égard, à cette tribune, l'expression d'une conviction profonde, et je redouterais profondément pour mon pays le jour où, parmi les citoyens, il y aurait des vainqueurs et des vaincus. (Exclamations sur plusieurs bancs. — Applaudissements sur quelques bancs à gauche.)

M. le vicomte de Lorgeril. Il n'y a pas de conciliation possible entre la justice et l'iniquité,

entre l'assassin et sa victime. (Bruit.)
A gauche A la tribune! à la tribune!
M. le président. Je mets aux voix les conclusions du rapport. (Bruit à gauche.)
 (L'épreuve et la contre épreuve ont lieu.)
M. Langlois. Quest-ce qu'on vote? M. de Lorgeril a demandé la parole. (Le bruit continue.)
M. le président. Les conclusions du rapport sont adoptées. (Réclamations à gauche.)
M. Bertet. On n'a pas compris le vote. (Si! si!)
M. de Lorgeril demandait la parole et on le priait de monter à la tribune quand le vote a eu lieu. (Protestations à droite.)
M. le président. Vous n'aviez pas à appeler M. de Lorgeril à la tribune. Si vous aviez gardé le silence, vous auriez compris le vote. C'est votre faute si vous ne l'avez pas compris. (Rumeurs sur quelques bancs.) — Assentiment sur d'autres.)
 D'ailleurs, s'il y a réclamation, on peut le recommencer. (Oui! oui!) Les conclusions du rapport sont la question préalable. Je les mets aux voix de nouveau.
 (Les conclusions du rapport, mises de nouveau aux voix, sont adoptées.)

M. le rapporteur, (continuant). Messieurs, par la pétition n° 464, des habitants de la commune de St-Germain de Calberte (Lozère), demandent que tous les moyens de conciliation soient employés avec Paris; ils supplient l'Assemblée, dans le but de faire cesser la guerre civile, de décréter dans le plus bref délai possible les élections pour les conseils municipaux, les conseils généraux et une Assemblée constituante.
 Cette pétition exprime des sentiments d'humanité auxquels nous adhérons tous; mais, comme la précédente, elle oublie que les représentants de la France ont pour premier devoir strict de rétablir l'ordre et d'assurer le respect des lois, que la responsabilité de la lutte fratricide d'aujourd'hui ne peut appartenir qu'à ceux qui sont en révolte contre la volonté nationale.
 Votre commission vous propose la question préalable. (Très-bien!)

(Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.)

Les Economies

Le projet de loi sur les crédits rectifiés de 1871, présenté par MM. Thiers et Pouyer-Quertier, commence par réaliser ou par constater la réalisation d'une série d'économies, dont le total s'élève à 114,915,582 fr.

Les principales économies obtenues portent d'abord sur la liste civile, les dotations des membres de la famille impériale, sur celles du Sénat, et en second lieu, sur la diminution du nombre des pensions des grands fonctionnaires. De ce chef, la réduction est de 32,160,000 francs.

La justice figuré pour un chiffre de : 1,410,550 fr., dans lequel le conseil d'Etat fournit la plus forte part.

A l'intérieur, la réduction du traitement des préfets et la suppression de certaines sous-préfectures font ressortir une économie de 1,500,000 fr.

Aux finances, les frais de régie et d'exploitation ramenés de 245,420,834 fr. à 228,937,572 fr., donnent un excédant de 16,483,262 fr., dans lequel se trouvent comprises les réductions opérées sur le crédit affecté aux achats de tabacs de l'Est, et celles obtenues sur les subventions aux compagnies de paquebots.

La marine offre sur l'ensemble de ses dépenses une diminution de 12 millions 801,400 francs, et le projet promet de la manière la plus formelle qu'en 1872 ces réductions seront beaucoup plus considérables.

L'agriculture et le commerce donnent 2,390,000 fr. d'économie.

Les travaux publics sont frappés d'une réduction de 8,137,520 fr., seulement; mais les auteurs du projet ont le soin de faire remarquer que cette réduction eût été beaucoup plus considérable sans les dommages causés par la guerre à nos voies de communication.

Cette dernière économie est la moins assurée; elle est aussi la moins désirable. En dehors des travaux nécessaires pour la réparation des voies endommagées, il y a des travaux en cours, dont le budget annuel ne doit ni ne peut être diminué, car il sera nécessaire de maintenir le travail en les poursuivant et d'aider en les terminant à la reprise des affaires commerciales et industrielles.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot).
 Versailles, 1^{er} mai 1871.
 Une personne qui arrive de Paris annonce que, dans un des derniers conseils de guerre tenus par la commune, il a été décidé qu'à

partir de lundi prochain les portes de Paris resteraient fermées. On voit que, malgré leurs bulletins de victoire, les généraux de la Commune ne se font pas illusion sur les progrès de nos troupes.

Quelques journaux ont annoncé à tort que le rationnement était rétabli à Paris. Il n'en est rien, mais depuis 4 jours il n'est pas entré de viande fraîche dans la capitale.

De tous les côtés les galériens et les repris de justice internés dans les villes de province, se mettent en rupture de ban pour aller porter secours à leurs confrères de Paris.

Le Journal de Rouen, annonce que sur 70 internés qui résidaient en cette ville, il ne reste plus que quelques invalides. Les autres sont partis pour Paris.

On sait que la Banque n'est pas encore aux mains des insurgés. La Commune qui commence à ne plus avoir d'argent a envoyé demander avant-hier 8 millions. La banque a refusé; nous ne savons si les hommes de l'hôtel de Ville se sont trouvés satisfaits de cette réponse, mais ce qui est certain, c'est que jusqu'ici on n'a pas obtenu de leur désir.

Les vivres n'entrent plus à Paris. Le gouvernement n'a pas pris l'initiative de cette mesure contre Paris; car la capitale a encore pour deux mois de vivres et on espère bien que les opérations militaires seront terminées avant cette époque.

Cette mesure a été prise pour répondre aux exigences de la Prusse qui tient avant tout à sauvegarder l'approvisionnement de ses propres troupes.

Les renseignements que nous recevons de Paris, dit le Français confirment ce que nous disions hier du petit nombre de l'armée insurrectionnelle. Elle est tout entière aux avant-postes; les remparts, sauf quelques points bien armés sont vides d'hommes et de canons. Les barricades intérieures ne sont pas plus gardées. Le nombre des réfractaires augmente tous les jours, et on ne paraît pas s'inquiéter beaucoup des décrets menaçants de la Commune.

La division va chaque jour s'aggravant entre les diverses autorités insurrectionnelles, notamment entre l'élément civil représenté par M. Delescluze et la majorité de la Commune et d'autre part l'élément militaire représenté par le général Cluseret et la bande d'étrangers qu'il a autour de lui. Des explications très-vives auraient été échangées dans le sein même de la Commune. Elles auraient porté notamment sur l'état presque désespéré des affaires militaires et sur le caractère grossièrement mensonger des dépêches officielles. La libération de Bergeret et le poste que lui aurait donné la commune sont évidemment un échec pour Cluseret.

Sur la demande d'un certain nombre de députés, la questure a mis à la disposition des membres de l'Assemblée la liste par départements des soldats blessés recueillis à l'hôpital de Versailles. Nous croyons savoir que beaucoup de députés sont déjà allés porter à leurs compatriotes des témoignages de sympathie et que ceux-ci s'en montrent très reconnaissants.

Pour extrait : A Layton.

Paris. — Une perquisition faite au n° 27, rue Oudinot, le 4 avril 1871, racontée par un témoin oculaire.

Mardi dernier, vers le milieu du jour, un délégué et un commissaire de police se sont présentés avec une trentaine de gardes nationaux à la maison mère des Frères des écoles chrétiennes, et ont demandé le T. H. Frère Supérieur. — Le concierge a répondu qu'il se trouvait absent.

— Alors qu'on fasse venir celui qui le remplace. Un instant après, le vénérable frère Calixte arrivait.

— Nous venons, dit la personne qui paraissait diriger la bande, faire une perquisition dans votre établissement.

— Vous possédez sans doute quelques papiers qui vous y autorisent, répond avec douceur le C. F. Assistant.

— Oui, oui, et le citoyen qui avait pris la parole déploie et montre quelques papiers.

— Le C. F. Assistant en prend lecture. Mais M. fait-il bientôt observer, cet écrit constate simplement que vous êtes commissaire de police.

— J'ai des papiers en blanc, et je puis y mettre ce que bon me semblera.

Contre la force il n'y avait pas de résistance. La visite domiciliaire commença. On vint voir la cave; chaque tonneau est examiné, on les frappe pour constater s'ils renferment ou non du liquide. Dans

un endroit, on aperçoit quelques jambons suspendus; — Ah! dit avec ironie le délégué de la Commune, voilà ce que vous mangiez pendant le siège, alors que nous n'avions que du cheval.

— Pardon, répond avec fermeté le C. F. Calixte, ces jambons ont été achetés depuis peu, et pendant le siège nous en étions réduits comme vous au cheval, avec cette différence qu'on vous en donnait 100 gr., quand nous n'en avions que 30 gr.

Le citoyen délégué se tut. On termina cette visite à la lueur de deux bougies; la cave ne contenait pas d'armes.

— Eh bien! maintenant, conduisez-nous à la caisse, nous voulons de l'argent, c'est de l'argent qu'il nous faut.

Le vrai mot était dit. On les satisfait. Les tiroirs sont ouverts et vus avec soin, les portefeuilles examinés de même, et l'on prend ce que l'on trouve, c'est-à-dire en tout 1,200 francs. C'est alors qu'une parole plus affligeante se fit entendre: — Qu'on nous mène à la chapelle, dirent en même temps le commissaire et le délégué. Le C. F. assistant les y accompagne. — Ouvrez le tabernacle. — Mais je ne le puis, répond le vénéré frère Calixte, dont les yeux se remplissent de larmes. « Ah! Messieurs, je vous en supplie, ajoutez-il en joignant les mains, ne touchez pas aux vases sacrés. — Bah! bah! ce n'est pas un péché; les Versaillais qui tuent nos hommes en commettent un bien plus gros. Allons! ouvrez-nous! — Messieurs... Messieurs... ! Ouvrez, il le faut! — Le C. frère Calixte demande un instant d'attente et revient bientôt avec le second aumônier qui ouvre le tabernacle et enlève les hosties consacrées; le citoyen de la Commune se saisit du ciboire. Le C. F. Calixte, agenouillé, pria et pleura. De là, la bande spoliatrice pénétra dans la sacristie, prend un calice, un ostensor, et l'on entend dire: Nous en ferons de la monnaie. C'est dans ce moment, je crois, que le C. frère Baudime, indigné, s'écria: « — Mais Messieurs, c'est du brigandage que vous faites là! » On ne lui répondit point. Le commissaire annonce qu'il va partir et qu'il amène le C. frère Calixte, à la place du T. H. frère supérieur, et le cortège se rend à la cour d'entrée. Alors se passe une scène des plus touchantes: Tous les Frères de la Maison-Mère s'offrent pour être conduits en prison au lieu du C. frère Calixte; ils assurent qu'ils ne veulent point se séparer de lui. Le C. frère Baudime fait surtout de vives instances. L'émotion est à son comble, toutes les voix sont gémissantes, tous les yeux sont pleins de larmes. Le C. F. Calixte les calme, les rassure, leur dit qu'il reviendra bientôt et monte en voiture. La grande porte s'ouvre. La nouvelle de la perquisition faite chez les frères s'était répandue dans le quartier et l'avait mis en émoi. La rue Oudinot se trouva bientôt envahie par une foule compacte et indignée. Quand le commissaire, le délégué et les hommes de l'escorte virent cette attitude hostile, ils hésitèrent; la voiture ne pouvait avancer, et il fallut que plusieurs frères vinssent pour ouvrir un passage et exhorter les personnes présentes à demeurer calmes. Conduit à la préfecture de police, le C. F. Calixte n'y resta que dix minutes environ; on le mit en liberté, en lui disant que l'ordre ne portait que l'arrestation du frère Philippe.

Dès le lendemain mercredi à huit heures du matin, je me rendis rue Oudinot, pour offrir mes condoléances au T. C. F. Calixte, et c'est lui-même qui m'a fourni les détails qui précèdent et dont je garantis l'authenticité.

X.

Chronique locale

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Élection du 30 Avril. — Résultat.

Inscrits	3,726
Votants	2,353
1 De Flaujac, Fabien	2,090
2 Cangardel, Paul, banquier	1,981
3 Carriol, Antoine, vétérinaire	1,898
4 Valette, Henri, ch. d'instit.	1,886
5 Pontié, Jacques, négociant	1,852
6 Cavaignac, Edmond	1,841
7 Relhié, docteur-médecin	1,792
8 Cayla, Caprais, com. de roul.	1,714
9 Ausset, Alexandre, médecin	1,506
10 Andurand, Adrien, négociant	1,491
11 Cambres, Paul-G. avocat	1,456
12 Caviolle, Charles, médecin	1,427
13 Talou, Léon, avoué	1,393
14 Bousquet, Caprais, négociant	1,391
15 Lacombe, Auguste, médecin	1,389
16 Chambert, Henri, négociant	1,379
17 Labouriane, Louis, entrep.	1,354
18 Roques, Charles, gr. en ch.	1,298
19 Ficat, Victor, architecte	1,295

20 Bessières, Achile, avocat	1,222
21 Favas, Auguste, agent-voy. ch.	1,218
22 Dufour, Emile, avocat	1,218
23 Calmel, Alexandre, avocat	1,177
24 Rouquette, pharmacien	1,170
25 De Laromiguière, Henri	1,162
26 Célières	1,132
27 Mayzen	1,111

D'après le vote exprimé il y a 22 candidats élus. Il reste donc 5 candidats à élire pour dimanche prochain.

Par arrêté du président du conseil des ministres, le 29 avril 1871 :

M. de Lamberterie, ancien sous-préfet, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Confolens (Charente).

Notre compatriote, M. Victor Valette, ancien magistrat à Mirande, révoqué après le 4 septembre, vient d'être nommé procureur de la République près le tribunal de première instance d'Auch, par arrêté du 29 avril.

Une bien triste nouvelle nous arrive, nous l'enregistrons avec la douleur la plus vive et la plus sincère. Notre jeune compatriote, M. Fabien Gleizes, substitué à Villeneuve, vient de s'éteindre au château d'Haumon, à peine âgé de 27 ans, étroit par un mal implacable contre lequel les ressources de la science restent stériles. Ses amis ne conservaient guère d'espoir depuis quelques temps, et lui-même ne se faisait plus illusion sur son état. Il ne demandait plus qu'une faveur avant de mourir, c'était de revoir ses deux frères: l'un, officier de chasseurs tombé à Sedan et prisonnier en Prusse, l'autre, officier dans la ligue, amputé d'une main au siège de Paris et décoré sur le champ de bataille. Cette dernière consolation, Fabien Gleizes l'a eue. Les soins les plus tendres n'ont pu arrêter les rapides progrès du mal. Cœur, talent, jeunesse, brillant avenir, tout a été brisé, et de cette nature d'élite, il ne nous reste plus que l'impérissable souvenir mêlé de tristesse et de regrets.

Puisse les regrets unanimes que cette fin prématurée fera naître, apporter quelque consolation à la douleur d'un père si cruellement éprouvé.

Un corps de volontaires est en train de s'organiser à Versailles, sous la dénomination de **Garde constitutionnelle**. Le ministre de la guerre a décidé que les jeunes gens de la classe de 1871 qui voudraient devancer l'appel pourraient être admis à en faire partie. La solde est ainsi réglée: sous-officiers, 2 fr. par jour; caporaux et soldats, 1 fr. 50.

M. le ministre de l'intérieur vient de faire demander, d'urgence, aux préfets, un état détaillé avec pièces à l'appui, des orphelins et des veuves faits par la guerre.

Les gardes mobiles blessés pendant la dernière campagne, sont invités à se présenter le 10 mai prochain, chez M. le capitaine-major, place de la Grande-Chartreuse, à Cahors, afin de faire valoir leurs titres devant la commission chargée de statuer sur les droits à la retraite.

Une décision ministérielle du 24 avril courant porte que les militaires isolés à envoyer dans les départements du Nord, devront être dirigés sur leur destination par la ligne de Tours et le Mans, et non par celle d'Orléans et d'Etampes.

Un incendie s'est déclaré dans la nuit du 30 avril à une petite auberge, située en face la gare de Cahors. Elle a été consumée, malgré les secours qui sont arrivés aussitôt.

Dernières nouvelles

Versailles, 1 mai 8 h. m.

Un parlementaire a sommé, hier soir, le fort d'Issy à capituler.

Les insurgés répondirent qu'ils allaient délibérer et qu'ils répondraient dans une demi-heure; ils demandèrent ensuite de prolonger ce délai. Le parlementaire est alors revenu.

Les négociations pour la capitulation ont été recommencées dans la matinée et elles vont probablement aboutir.

Mardi, 4 heures.

Issy est au pouvoir de Versailles. On attend la capitulation de Paris.

(La Revanche nationale.)